



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>Electronic Copy: soumissionsbids@ec.gc.ca</p> <p>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p>	<p>Title – Titre Réhabilitation de chemins forestiers - R15528 TELUS Road à Halfmoon Bay, Sechelt, C.-B.</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR 5000067016</p>	<p>Amendment No. - N° de modif. 002</p>
	<p>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2022-06-03</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) at – à 18h00 on – 2022-06-30</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire heure avancée de l'est</p>
	<p>F.O.B – F.A.B</p>	
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Shawn Davis</p>	
	<p>Telephone No. – No de téléphone N/A</p>	<p>Fax No. – No de Fax</p>
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) 2022-09-02</p>	
	<p>Destination of Services / Destination des services Colombie-Britannique</p>	

La modification de la demande de soumissions vise à répondre aux demandes de renseignements reçues:

Q1. Y a-t-il des restrictions d'accès au site pendant la période d'appel d'offres (c.-à-d. barrières, contrôle radio, utilisation active de la route Telus) ?

R1. Non, le site est en libre accès.

Q2. Pour les travaux d'amélioration de la route et de préparation du site, l'entrepreneur général doit-il être un entrepreneur certifié ForestSafe BC pour effectuer les travaux ?

R2. Tous les travaux prévus au contrat doivent être exécutés par un entrepreneur certifié ForestSafe..L'entrepreneur général n'a pas besoin d'être un entrepreneur certifié de ForestSafe BC car il peut engager une entreprise ForestSafe BC pour terminer les travaux en sous-traitance sans que l'entrepreneur général soit certifié ForestSafe BC Safe. Il est important de savoir que Sunshine Coast Community Forest (SCCF) exige que tous ses sous-traitants soient certifiés ForestSafe BC, mais SCCF n'est pas une entreprise de certification elle-même.

Q3. La végétation non marchande peut-elle être épandue sur le site pour réduire les coûts et utilisée comme contrôle de l'érosion ?

R3. Non, si laissé non traité. Le traitement des débris non marchands est une exigence en vertu de la Wildfire Act/Regulation de la Colombie-Britannique. Il est nécessaire d'évaluer le danger et de réduire l'entaille si le danger est élevé. Compte tenu de la proximité des populations urbaines, presque toujours, une atténuation des risques est nécessaire. L'atténuation typique des risques consiste à empiler les cultures sur brûlis et à attendre la fenêtre d'aération ou à broyer et étaler les broyats (jusqu'à 5 cm d'épaisseur) comme contrôle de l'érosion ou pour empêcher les envahisseurs de coloniser la saleté exposée. Des précautions doivent être prises lors de l'épandage des broyats à proximité des cours d'eau en raison de la lixiviation possible des acides organiques au fur et à mesure que les broyats se décomposent.

Fin de la modification